

GROUPE DU 27 DANS LA CAMPAGNE

AIX-EN-PROVENCE/PAYS D'AIX/REGION PACA

MARS 2014

QUI SOMMES-NOUS ?

Le groupe du 27 (du nom de la première réunion publique du 27 septembre 2004) est un groupe informel composé de structures (lieux, compagnies, diffuseurs) de spectacle vivant (théâtre, musique et danse) basées ou ayant leur activité à Aix-en-Provence et dans le pays d'Aix. Toutes, malgré leurs différences esthétiques et institutionnelles, ont une pratique qui relie démarche artistique et action culturelle. Elles sont toutes des entreprises culturelles indépendantes et reçoivent de l'argent public.

Constitué à l'origine en 2004 en raison de difficultés de dialogue avec la municipalité d'Aix-en-Provence, le groupe du 27 perdure depuis cette date et poursuit les mêmes objectifs :

Dialoguer, échanger des informations, coordonner l'action entre les membres du groupe, en mutualisant leurs moyens, tout en affirmant et respectant leurs identités.

- Proposer une plateforme d'actions et de revendications (en matière d'emploi, de budget, de fonctionnement, de conventionnement) pour que les entreprises culturelles puissent travailler et se développer sur leur territoire.
- S'unir dans le rapport aux collectivités publiques, en initiant un dialogue responsable et constructif avec elles et en prenant notre part dans la définition et l'évolution des politiques culturelles.
- Demander aux divers partenaires publics une information continue sur l'actualité institutionnelle qui concerne les entreprises culturelles.
- Demander à être démocratiquement associé à l'élaboration, à la construction et à la mise en œuvre des projets culturels mis en place par les collectivités publiques sur les territoires.
- Fonder, chercher et partager avec le public et les usagers de nos structures une relation plus juste entre art, société et territoire.

Au fil des années ce regroupement professionnel s'est avéré fécond, à la fois pour ses membres, mais aussi pour la vie culturelle de notre région. Il joue le rôle d'une instance indépendante de construction de cohérence et de solidarité, au sein de nos métiers, sur notre territoire et au delà. Il a développé une concertation coopérative positive avec les partenaires institutionnels. Il a aussi obtenu des avancées non négligeables quant à la reconnaissance de la légitimité des structures qui le composent (conventionnement des opérateurs et augmentation des montants des aides publiques aux petites structures). Ceci a amorcé, de façon infime mais réelle, un mouvement de réduction des inégalités en matière de financement de la culture. Le groupe du 27 a réagi et mené des actions chaque fois que des décisions institutionnelles ne lui semblaient pas aller dans le bon sens. Il a organisé des réunions publiques d'information dont une en 2012, sur la Capitale Européenne de la Culture 2013, a dépassé l'audience aixoise et l'intérêt local, et a agi sur les décisions prises.

Le groupe du 27 vise actuellement à élargir son action au niveau régional PACA et mène en ce moment des actions de mobilisation de l'ensemble des professions de la culture.

Ce groupe est donc ouvert à d'autres opérateurs sur la base d'un accord sur ses objectifs.

Membres actuels du groupe du 27

3 Bis F, ATP d'Aix-en-Provence, Groupe Bernard Menaut, Cie Fragments, Cie In Pulverem Reverteris, Cie Debrid'arts, Cie La Variante, Cie Le Chantier, Cie Marie-Hélène Desmaris, Senna'ga Cie, L'Auguste Théâtre, Opening Nights-Par les villages, Théâtre Antoine Vitez, Théâtre des 4 Dauphins, Théâtre des Ateliers, Théâtre du Maquis, Théâtre et Chansons, Trafic d'arts.

T COMME TAUPES ...

Nous sommes fidèles à l'image totémique que nous nous étions choisie en 2008 : la taupe. Comme les taupes, nous continuons à travailler à l'horizontale. Nous produisons, avec responsabilité et passion, de modestes mais nombreuses manifestations verticales dont aucune n'a droit au statut de monument national ni même régional, même si on les confond moins désormais avec les bouses de vache.

Notre activité rencontre encore ce qu'il y a sous la surface et le ramène sous le ciel, nous travaillons encore le terrain pour des récoltes futures.

Mais les temps ont changé. Oui, si on ne nous chasse plus, ou moins, ce n'est pas que notre travail est davantage reconnu, c'est simplement que ça intéresse moins l'agri-culture. Les agriculteurs, ici comme ailleurs, ont été remplacés par des experts agro-normes qui ont peu à peu consacré la campagne au tourisme. Il ne faut plus prendre soin du territoire, il faut l'aménager en fonction d'enjeux géopolitiques mondiaux.

Mais nous, nous sommes des « bêtes » malgré tout. Nous faisons corps avec la terre des hommes, c'est par elle que nous pouvons communiquer avec l'universel qui n'est pas, c'est sûr, le mondial.

Que nos modestes taupinières ne soient pas, nous l'espérons, parmi les vestiges désuets de la fin de la culture comme travail du sens, au milieu des ruines générales de tout ce qui fut exception culturelle française, de la butte bouseuse aux riches équipements nationaux.

NOS CHOIX POUR LA CAMPAGNE

Dans cette période d'élections municipales et européennes, dans cette année post capitale européenne pour notre région, dans ce temps qui précède la recomposition des collectivités territoriales et la répartition de compétences des collectivités publiques en matière de culture, devant l'absence d'information et de concertation avec la profession dans laquelle nous laissent tous les partenaires institutionnels, nous avons tenu à faire le point sur nos positions actuelles et à en témoigner dans ce document.

Nous les rendons publiques pour informer :

- les professionnels de la culture,
- les usagers des structures culturelles,
- la société civile,
- les candidats de l'ensemble de la région.

Plutôt que de lister abruptement un corps de revendications ou de propositions à soumettre aux candidats, nous souhaitons, par ce document, alimenter réflexions et débat.

Cette information est structurée en trois volets :

1/ Nos questions, nos analyses, nos positions face à l'actualité en mutation du fonctionnement de la culture dans notre pays. Nous les avons regroupées en deux thèmes :

- le service public de la culture aujourd'hui.
- la situation actuelle des entreprises culturelles et les perspectives nouvelles dans le fonctionnement de la culture.

Pour chacun de ces thèmes nous procédons à une courte analyse du champ de la question puis en regard de cette analyse, nous faisons la synthèse de notre position.

2 /Le rappel des convictions qui animent notre travail.

3/ Une plateforme de propositions et de demandes pour les années qui viennent.



Peut-on encore parler d'un service public de la culture ?

Depuis une quinzaine d'années, le poids de plus en plus grand des collectivités territoriales dans le financement de la culture, et le désengagement progressif mais continu de l'état, la multiplication récente des opérateurs culturels nous amènent à faire un certain nombre de réflexions et de remarques sur le service public.

Fait-on partie du service public dès que l'on reçoit de l'argent public ou seulement quand on est au sein d'un label national (CDN, CCN, scène nationale ou scène conventionnée, etc.) ?

Peut-on parler de service public quand les financements accordés sont souvent désignés sous le terme « aide » et qu'ils relèvent de compétences facultatives chez la plupart des financeurs. ?

Les conventions ou les cahiers des charges signés avec les différents financeurs relèvent de politiques culturelles diversifiées et d'objectifs pluriels et variés adaptés à chaque partenaire, ce qui rend aujourd'hui un peu obscure l'identité du service public de la culture.

D'autant que ce terme de service public renvoie à un corps de doctrines et de motifs contradictoires, hérités de l'histoire de ces cinquante dernières années. La seule chose qui semble claire aujourd'hui, c'est que « la culture, c'est bien et qu'il faut aider les artistes ». C'est un peu trop court et flou comme discours pour y fonder notre action et notre légitimité. C'est, de plus, difficilement partageable par les électeurs.

Enfin, beaucoup de services publics vivent, depuis une vingtaine d'années, une mutation les rapprochant d'entreprises privées soumises à des lois de rentabilité. Ces perspectives de rentabilité se sont développées aussi dans le domaine de la culture avec les effets suivants :

1. L'évaluation de notre action par l'audience et par des critères de plus en plus quantitatifs.
2. La justification des manifestations culturelles par les retombées économiques sur les territoires et par leur articulation aux enjeux du développement local.
3. La mise en avant du mécénat et du financement privé par le tissu économique comme alternative au financement public.
4. L'incitation à des formes de mutualisation et de coopération de type principalement économiques ne reposant pas sur du travail artistique et culturel commun.
5. Le positionnement des associations et entreprises culturelles dans le secteur marchand.

Nos positions en ce qui concerne le service public

Nous sommes favorables au maintien de ce cadre et demandons sa redéfinition qualitative adaptée à la société actuelle.

Le ministère de la Culture est actuellement occupé à la refondation de ce service public. Nous demandons qu'il ne s'agisse pas que d'une réorganisation des différents types d'équipements qui le composent, mais que les notions de missions fondamentales et communes soient clarifiées, actualisées, en continuant à viser universalisme et émancipation.

- Nous demandons notamment que, tout en s'attachant au plaisir et au divertissement des spectateurs, ce service public ne repose pas principalement sur la consommation culturelle et ne s'attache pas uniquement à la mise en œuvre d'une offre culturelle adaptée à un panel de goûts et d'objets (la culture pour chacun).
- Nous demandons que l'objectif de démocratie culturelle remplace clairement l'objectif de démocratisation de la culture (accès élargi aux biens culturels). Cela permet la mesure plus large des enjeux démocratiques de l'art et de la culture : élargissement de l'expérience artistique, appropriation de la culture, développement élargi de la créativité, développement de l'interculturalité, participation du plus grand nombre à la construction de la représentation du monde.

- Nous demandons par conséquent que les conventions et les cahiers des charges diversifiés qui nous relient aux collectivités publiques s’ancrent dans ce service public refondé.
- Nous demandons que les objectifs publics de notre action et les missions liées au champ artistique et culturel soient clairement distingués des retombées économiques et sociétales qu’elles peuvent induire par ailleurs. Que les secondes ne soient pas privilégiées au détriment des premières.
- Nous demandons enfin que cette nouvelle étape de la démocratisation de la culture s’accompagne de la réduction de l’inégalité actuelle en matière de financement (inégalités entre les territoires, inégalités entre les opérateurs).



Qu'en en est-t-il aujourd'hui du statut d'entreprises culturelles ?

Ce statut est en général commun à la plupart des opérateurs culturels mais recouvre néanmoins des situations juridiques variées (associations loi 1901, SCOP, SARL, SCIC, etc.)

Sont désignées ainsi des structures indépendantes, reposant sur des démarches singulières et sur des projets spécifiques. Ces structures ont une gouvernance autonome, impliquent des compétences professionnelles particulières liées à des métiers spécifiques, et incarnent un rapport concret à l'art et à la culture, engageant subjectivement ceux qui y travaillent.

Ces structures bien que reliées aux collectivités publiques, pour leur financement, présentent pourtant une certaine indépendance qui relève de la liberté d'initiative en matière culturelle. Elles constituent un corps professionnel susceptible de s'inscrire avec une certaine autonomie dans les politiques publiques, et de freiner, voir de s'opposer aux formes possibles d'instrumentalisation de l'art et de la culture par la puissance publique. C'est un maillon fondamental de l'exception culturelle française.

Depuis quelques temps, nous pouvons pourtant constater la résurgence de phénomènes anciens ou l'apparition de tendances nouvelles, qui nous semblent susceptibles de mettre à mal, à terme, ce statut d' « entreprise culturelle ».

Nous voyons réapparaître et se renforcer la tendance des collectivités publiques à se constituer en opérateurs directs.

Nous voyons aussi se profiler, voire se généraliser, des montages institutionnels nouveaux : pôles fédérateurs, labels, associations éphémères péri-publiques consacrées pour des durées courtes à des événements (capitales

européennes de la culture, la Belle Saison etc..). Tous ces montages qui sont justifiés par la volonté louable de développer la coopération entre les opérateurs indépendants, mais aussi par la nécessité de fédérer des moyens, ont cependant, dans leurs formes, des inconvénients majeurs. Leur logique est plus celle du management que celle du développement artistique et culturel. Les méthodologies qu'elles mettent en œuvre ne nous semblent pas entraîner un progrès mais plutôt une mutation, adaptant le secteur de la culture aux enjeux actuels des démocraties libérales.

Les projets ne sont pas vraiment issus de la concertation : même si les chefs de projet mettent en place des appels à propositions individuelles concernant le plus grand nombre, ensuite, le traitement et la sélection des projets restent la prérogative souvent exclusive des cadres de l'opération. Une nouvelle strate de professionnels se met ainsi en place. Elle constitue une technocratie mobile, formée davantage à la maîtrise et à la modélisation des croisements entre art/ culture/ développement local/ stratégies géopolitiques et sociétales, qu'aux pratiques esthétiques et culturelles, dans leurs rapports avec la sensibilité commune et avec le renouvellement de la pensée.

Tout cela risque de mettre en cause à terme, la pérennité des structures culturelles indépendantes, la visée qu'elles ont du moyen et long terme, ainsi que leur implantation organique dans les territoires. Tout cela risque de les réduire au statut de producteurs sous-traitant de projets qu'ils ne décident plus.

Cette technocratie fédératrice est loin de pondérer l'inégalité entre les équipements culturels. Au contraire, elle la fait fortement jouer. Les gros opérateurs sont souvent institués en têtes de pont, gérant la redistribution collective, ce qui renforce leur hégémonie. Nous sortons d'une année capitale européenne relevant de cette méthodologie, et, pour le moins, nous pouvons dire que tout ceci a plutôt contribué à renforcer entre nous isolement, concurrence et précarité, sans pour autant servir recherche et création artistique.

Les nouveaux montages mettent en place des pools de financement, dont le statut est ambigu, ni vraiment public, ni vraiment privé, ni vraiment mixte (selon les nouveaux modèles institutionnels de type P.P.P). Ces pools, à l'identité floue et souvent éphémère, redistribuent néanmoins une bonne part de l'argent public, redistribution qui échappe ainsi aux arbitrages des instances élues.

Qu'on ne se trompe pas, nous sommes pourtant conscients de l'urgence qu'il y a à développer coopération et mutualisation entre les opérateurs culturels (comme notre existence et notre action en témoignent depuis 2004) mais nous récusons ces formes centralisées et autoritaires dominées par une pensée technocratique sournoise.

Il faut défendre la singularité de chaque opérateur en veillant en même temps à combattre les fermetures identitaires et les concurrences néfastes. Il faut instituer des outils concrets de solidarité et de coopération. Il y a là un vaste chantier qu'il nous appartient de mener en collaboration avec les collectivités publiques.

Nous tenons à l'affirmer fortement au moment où, dans la mise en place des métropoles, le modèle de management que nous récusons risque d'orienter la politique culturelle choisie.

Nos positions sur le devenir des entreprises culturelles

Nous demandons le respect du statut actuel des entreprises culturelles et le maintien de leur responsabilité face aux pouvoirs publics.

Nous demandons une place conséquente dans la nécessaire construction de la coopération entre nous : coopération se faisant dans l'intérêt général et dans l'égalité entre les territoires et entre les équipements.

Nous demandons la généralisation, à tous les opérateurs culturels (compagnies et structures), de conventions pluriannuelles et la signature de cahiers des charges personnalisés intégrant l'adéquation des moyens au projet.

Nous demandons que soit développé le subventionnement au fonctionnement garantissant la pérennité des structures et que soit au contraire réduit celui des aides aux projets valorisant les produits plutôt que les outils de production.

Nous demandons qu'un coup de frein soit donné à la redistribution de crédits publics par des structures intermédiaires.

Nous demandons le maintien du financement de la culture par les différents niveaux territoriaux de la représentation publique et donc le maintien de la compétence générale pour chacun d'eux. Nous pensons néanmoins qu'un mode de concertation doit être mis en place pour organiser cette diversité.

Nous demandons aux partenaires publics de veiller à ne pas affaiblir l'emploi dans le milieu culturel et à permettre la juste progression salariale. Nous demandons que soient assurés les moyens pour pouvoir embaucher au moins un salarié par structure.

Nous demandons le maintien des annexes 8 et 10 du régime de chômage des intermittents du spectacle et leur aménagement concerté. Nous proposons d'inaugurer une réflexion sur des dispositifs permettant de conserver l'indemnisation des personnes, tout en rendant possible un progrès dans la relation des intermittents aux structures qui les emploient : leur intégration légitime, sous une forme à définir, dans le fonctionnement de ces structures.

Nous demandons instamment la mise en place d'organes assurant l'information, précise et en temps utile, des entreprises culturelles, sur les dispositifs institutionnels les concernant.



NOS CONVICTIONS

- 1) Revendiquer fortement la reconnaissance de nos métiers tout en évitant tout corporatisme.
- 2) Refuser les replis identitaires : chacun sur son territoire et son style. Construire entre nous fraternité et solidarité.
- 3) Prendre conscience des ferments de concurrence et de compétition que provoque, entre nous, la précarité et les combattre.
- 4) Distinguer, dans nos pratiques, la tenue de la position artistique et le souci du statut professionnel, tout en les articulant.
- 5) Refuser toutes les formes d'utilisation de l'art et de la culture comme « valeur de distinction ».
- 6) Assumer l'auto-proclamation caractéristique de nos métiers. Elle nous autorise à devenir « auteurs » de nos actes.
- 7) Voir ce qui nous relie au monde et dans le monde. L'art comme pensée.
- 8) Contribuer à lever les frontières culturelles entre les différents milieux sociaux et entre la culture et la vie.
- 9) Agir pour l'interculturalité, comme déplacement réciproque et non comme faux respect des différences.
- 10) Refuser la transformation de l'art en marchandise sans en nier la dimension économique.

- 11) Travailler à un dialogue qualitatif avec les hommes politiques. Ne pas se placer face à eux dans le clientélisme, ne pas les réduire à des « tiroirs-caisses ».
- 12) Mettre le public dans son universalité au centre de notre adresse. En finir avec la notion de « public **S** » comme cibles de marketing.
- 13) Défendre une démocratie fondée sur le risque de la prise de parole de chacun et non sur la communication.
- 14) Travailler pour renouveler les relations entre création, diffusion, médiation : refuser cette division du travail et mettre en place les conditions concrètes mettant en jeu l'interdépendance de ces différentes fonctions.
- 15) Revendiquer le partage généralisé de l'expérience artistique plutôt que l'éducation artistique pour tous.
- 16) Travailler pour que plaire et divertir ne soit pas contradictoire avec éduquer et émanciper.
- 17) Demander le développement de la formation initiale et continue en arts.
- 18) Revendiquer avec force une économie de la culture plus juste : la distribution plus égalitaire des aides à ceux qui produisent.
- 19) Développer le mécénat individuel du spectateur.
- 20) Agir pour le développement d'une critique d'art exigeante et populaire, notamment grâce au renouveau du journalisme culturel et à une réforme de la télévision publique.

Plateforme des demandes du groupe du 27 pour la prochaine mandature concernant la commune d'Aix et le territoire du pays d'Aix

1/ Nous demandons le maintien et l'élargissement de la concertation entre la Ville et les opérateurs culturels implantés dans le territoire du pays d'Aix :

- Obtention d'un rendez-vous collectif, avec le maire, lorsque que cela nous semble nécessaire,*
- Obtention d'au moins un rendez-vous par exercice budgétaire, pour chacune de nos structures, avec le ou les élus référents, en présence du technicien qui instruit le dossier pour la Ville,*
- Mise en place d'une structure officielle de concertation entre la Ville et l'ensemble des professionnels et des associations culturelles.*

2/ Nous demandons le maintien et l'élargissement du principe d'une convention triennale d'objectifs pour toutes les structures subventionnées régulièrement par la Ville. Ce conventionnement est en effet le garant d'une action pérenne et du respect d'un cahier des charges négocié, adapté à chaque structure. Il permet aussi l'inscription des subventions de toutes ces structures au budget primitif et améliore considérablement leur gestion en limitant le coût inutile des agios.

3/ Nous demandons la prise en compte accrue du statut d'entreprise culturelle qui est le nôtre :

- Création d'une ligne budgétaire identifiable pour les subventions culture, séparée de l'aide à la vie associative.*

- *Adéquation du montant des aides aux cahiers de charges signés, permettant notamment l'embauche d'au moins un salarié par structure.*
- *Privilégier désormais le financement au fonctionnement.*

4/ Pour ce qui est des projets initiés par la Ville et portés par elle :

- *Nous demandons un appel à projet et la mise en place d'une méthodologie transparente et démocratique, associant potentiellement tous les opérateurs concernés.*
- *Il nous semble dommageable que la Ville se transforme régulièrement en opérateur direct : nous souhaitons être associés à part entière à l'ensemble de la politique culturelle mise en place sur le territoire comme des partenaires actifs et indépendants.*

5/ Nous demandons la définition plus explicite des critères d'attribution des subventions au spectacle vivant, prenant en compte :

- *la spécificité de nos actions (création ou diffusion, théâtre, musique ou danse ne demandent pas les mêmes moyens),*
- *le volume d'emploi,*
- *les cofinancements,*
- *le volume d'activités sur Aix-en-Provence et ailleurs.*

6/ Nous demandons que la Ville soutienne nos demandes d'information et de concertation et organise rapidement celles-ci, en ce qui concerne notamment le devenir de la politique culturelle menée par la CPA

(amenée à disparaître) et la mise en place de la future Métropole. En tout état de cause, nous demandons à la Ville de veiller au maintien des activités culturelles actuelles sur le pays d'Aix et à leur financement.

7/ Nous demandons, durant la mandature, une réduction sensible des inégalités en matière de répartition des subventions municipales aux entreprises culturelles, dans le cadre d'un budget élargi.

8/ Nous demandons instamment, à nouveau, la mise à disposition d'un lieu de travail et de stockage pour les compagnies de création d'Aix-en-Provence et de sa région.

9/ Nous demandons à la Ville de mener une politique plus volontariste et plus dynamique en ce qui concerne la création artistique sur son territoire, permettant le développement et une visibilité accrue des compagnies de création d'Aix et de sa région.

10/ Enfin nous demandons à la Ville, quelque soit par ailleurs son intérêt pour le rayonnement des opérations événementielles, de veiller à maintenir le tissu dense et diversifié des opérateurs intégrés organiquement au territoire et porteurs d'une action artistique et culturelle de fond.